

# Éducateur de jeunes enfants

Spécialiste de la petite enfance, l'éducateur de jeunes enfants assure 4 fonctions :

- l'accueil ;
- l'éducation ;
- la prévention ;
- la coordination.

Il intervient auprès d'enfants âgés de 0 à 7 ans, en relation avec leurs parents. Il les accompagne dans leur apprentissage de l'autonomie, de la vie sociale... Son rôle consiste à stimuler leurs potentialités intellectuelles, affectives et artistiques à travers des activités ludiques et éducatives.

## Accompagner l'épanouissement de l'enfant

L'EJE tient compte du milieu familial de l'enfant, dans ses dimensions sociales et culturelles. Il est attentif aux problèmes de santé ou de comportement rencontrés chez les petits et contribue à en prévenir l'apparition.

À partir d'un projet pédagogique l'EJE amène les enfants à pratiquer diverses activités (peinture, danse, musique...). Il mobilise leurs sens pour favoriser leur expression verbale et non verbale. Il leur apprend aussi à vivre en société, étape préalable à une scolarité réussie.

## ➔ Quels sont les employeurs ?

Les communes et les associations sont les principaux employeurs d'éducateurs de jeunes enfants.

## ➔ Où s'exerce le métier ?

On compte aujourd'hui presque **20 000 éducateurs de jeunes enfants** dont 50 % environ exercent dans les structures d'accueil de la petite enfance telles que les crèches collectives ou familiales, les jardins d'enfants, les haltes-garderie.

Les éducateurs de jeunes enfants trouvent aussi leur place dans les hôpitaux et les établissements ou services qui accueillent des enfants handicapés ou qui connaissent des difficultés sociales (foyers de l'enfance, maisons maternelles, centres d'action médico-sociale précoce). Les ludothèques, les bibliothèques, les centres de loisirs maternels réclament aussi de plus en plus ces professionnels.



## ➔ Quels sont les débouchés ?

La fonction publique territoriale offre les principaux débouchés puisque plus de 60 % des EJE exercent dans le cadre communal.

## ➔ Quels sont les salaires proposés ?

### Dans le secteur public

La rémunération et la carrière dans le secteur public relèvent de textes réglementaires.

À titre d'exemple, les salaires bruts dans la **fonction publique territoriale** (primes non comprises) étaient, au 1<sup>er</sup> février 2007 de :

- 1 392 € en début de carrière ;
- 2 289 € en fin de carrière.

### Dans le secteur privé

Les éléments de salaire et de carrière sont fixés dans le secteur privé par des conventions collectives.

À titre d'exemple, dans la **convention collective de l'enfance inadaptée** (primes non comprises) en externat, les salaires bruts au 1<sup>er</sup> février 2007 étaient de :

- 1 491 € en début de carrière ;
- 2 363 € en fin de carrière.

## ➔ Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière ?

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur de jeunes enfants peut diriger une halte-garderie, une crèche, un jardin d'enfants, un service éducatif ou un établissement.

## INDICATION DE SALAIRE EN CAS D'EVOLUTION (AU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2007)

**Chef de service** (dans la convention collective de l'enfance inadaptée) avec un diplôme de niveau II : le salaire brut (primes non comprises) était de :

- 2 791 € en début de carrière ;
- 3 569 € en fin de carrière.

Les EJE peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale, **DEIS** ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, **CAFDES** ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, **CAFERUIS**.

# Le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

## Diplôme requis et conditions d'admission

Pour suivre la formation préparant au DEEJE, le candidat doit être titulaire au choix :

- du baccalauréat ;
- de l'un des examens spéciaux d'entrée dans les universités ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- d'un diplôme de travail social ou **du secteur paramédical au moins de niveau IV** ;
- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance », du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé pendant 3 ans dans le champ de la petite enfance.

**Dans tous les cas, les candidats devront se présenter aux épreuves d'admission organisées par chaque établissement de formation.**

Les candidats n'ayant aucun des diplômes demandés peuvent néanmoins se présenter aux épreuves d'admission à condition d'avoir réussi **l'examen de niveau** organisé par les DRASS.

## Durée et contenu des études

La formation se déroule sur 3 ans en alternance et comprend :

- **1 500 h de formation théorique réparties en 4 domaines de formation :**
  - accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (400 h),
  - action éducative en direction du jeune enfant (600 h),
  - communication professionnelle (250 h),
  - dynamiques institutionnelles, inter institutionnelles et partenariales (250 h) ;
- **60 semaines de stage pratique.**

Outre le contrôle en cours de formation pour chacun des domaines de formation, l'examen final comprend 4 épreuves :

- présentation et soutenance d'un mémoire professionnel ;
- un oral à partir de 3 travaux sur la démarche éducative ;
- une épreuve écrite de communication professionnelle ;
- une épreuve écrite de note de synthèse.

**La formation est sanctionnée par le DEEJE (Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants) délivré par le ministère chargé des affaires sociales.**

## LES 7 APTITUDES POUR S'ENGAGER DANS LA FORMATION

1. L'imagination et la créativité
2. La patience
3. La disponibilité
4. La pédagogie
5. La résistance à la fatigue
6. Un bon équilibre psychologique
7. Le sens de l'observation

## Modalités particulières

Cette formation peut être aménagée pour les personnes en situation d'emploi sur des postes éducatifs.

### DISPENSES DE DOMAINES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III en travail social sont dispensés des domaines de formation 3 et 4 ainsi que des épreuves de certification s'y rapportant.

### ALLEGEMENT DE FORMATION

Les candidats peuvent bénéficier sur leur demande d'allègements de formation.

#### Dans la limite des 2/3 de la durée de la formation, aux personnes titulaires :

- d'une licence ou d'un titre équivalent ;
- du DUT (diplôme universitaire de technologie) mention carrières sociales ;
- du diplôme d'État d'infirmier ou de puéricultrice.

#### Dans la limite d'1/3 de la durée, aux personnes titulaires :

- d'un diplôme Bac + 2 ;
- du diplôme d'État de moniteur-éducateur (DEME) ;
- du diplôme d'État de technicien d'intervention sociale et familiale ;
- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Dans tous les cas la durée de la formation ne peut pas être inférieure à 1/3 de la durée globale.

## Pour plus d'informations

Vous pouvez vous adresser à la DRASS de votre région ou à un établissement de formation préparant au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants.


### NOUVEAU!

La formation et le diplôme viennent d'être renouvelés. Le diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dossier à retirer auprès du CNASEA  
Délégation VAE - Service recevabilité  
15, rue Léon Walras 87017 Limoges Cedex 1  
Centre d'appel : 0810 017 710

**Pour en savoir plus**

**Info'métiers :**

 **N° Indigo 0 825 042 042**

(0,15 €/min)

[www.metiers.santesolidarites.gouv.fr](http://www.metiers.santesolidarites.gouv.fr)